

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



DU RHONE

Le N° 5 Cent

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 2 fr. la ligne
Reclames..... 3 fr. 50
Annonces anglaises..... 5 fr. 50

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE :
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois	Six mois
5 fr. 10	10 fr.
Autres départements	7 fr. 14
Etranger et Union postale	16 fr. 18

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital, 18

BOURSE DE PARIS

De 4 Août 1881

100 français	86	Crédit mobilier	798
100 américain	87 50	Crédit Lyonnais	785
100 nouveau	85 97	Mobilier espagnol	785
100 français	118 17	Union générale	1465
100 0/0	90 30	Foncière lyonnaise	763 75
100 0/0	17 17	Autrichiens	291 35
100 0/0	37 50	Lombards	640
100 0/0	1877	Saragosse	565
100 0/0	313 75	Nord-Espagne	1865
100 0/0	805	Suez	1865
100 0/0	727 50	Transatlantique	101 1/8
100 0/0	920	Consolidés à Londres	101 1/8
100 0/0		Panama	

TOUJOURS LA GUERRE AUX IDES PROCHAINES

Le Salut public n'en démordra pas. Il veut que nous ayons la guerre sitôt après les élections et il certifie que nos « dithyrambes à paillettes » ne changeront pas le cours des choses.

Il nous montre l'Espagne réclamant, avec une arrogance peu diplomatique, des indemnités pour les Espagnols qui ont été maltraités par Bon-Amema.

A la vérité, il prend parti pour nous contre l'Espagne, à laquelle il reproche de n'avoir rien accordé aux Français qui ont souffert de la révolte des Cubains, de la guerre civile de Carthagène et des expéditions du condottiere don Carlos. Marquons un bon point au Salut public pour ce sentiment.

Mais il ne s'arrête pas là. Après l'Espagne, il voit venir l'Italie qui ne peut manquer, de son côté, de réclamer pour ses nationaux, dont nous avons pu déranger les petites affaires en Tunisie.

Après l'Italie, il voit encore la Porte qui doit bien avoir quelques Turcs à protéger à Sfax, à Gabès, voire autour de Tunis, où les maraudiers arabes ont fait quelques prises.

Enfin, après l'Espagne, l'Italie et la Porte, il voit y avoir toute l'Europe. Que de restitutions, que d'indemnités ! Et comme nous ne paierons pas, c'est la guerre, la guerre à bref délai, la guerre après les élections.

Certes, l'Espagne ne serait point si hautaine si elle ne se sentait pas soutenue. Qui la soutient ?

Cela ne se demande pas. Le Salut public en est sûr, que cela vous suffise.

Ses confrères en réaction nous ont déjà prévenu que le gouvernement était à la veille d'envoyer cent mille hommes en Algérie. Cent mille hommes, entendez bien, et le même jour,

faisant le dénombrement des Arabes révoltés, ils accusent un chiffre de 1,500 cavaliers et un nombre double de fantassins. Suivant eux, il faut donc cent mille Français pour réduire quatre à cinq mille musulmans.

Jugez si cinq mille Espagnols se montrent de mauvaise humeur derrière les Pyrénées, combien de millions d'hommes nous allons devoir cantonner à Bayonne et à Perpignan ! Mais le Salut public du 3 août, plus sensé ou plus sincère que le Salut public du 4, disait :

« Quelques journaux (CONSERVATEURS) ont proposé d'influencer le corps électoral par la peur de la guerre. Peine perdue. Personne ne veut y croire. »

Est-ce le Salut public du 3 qui se moque du Salut public du 4, ou celui-ci de celui-là, ou tous les deux du corps électoral ?

L. BARTHENS.

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 4 août.

Les ministres se sont réunis aujourd'hui, dans la matinée en conseil de cabinet, au ministère de l'Instruction publique, sous la présidence de M. Jules Ferry.

La séance qui a été fort courte a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

Tous les ministres y assistaient à l'exception de MM. Cocheret et Magnin, absents de Paris.

Le général Farre, de retour de sa tournée d'inspection, était présent.

A l'issue du conseil, M. Jules Ferry a déjeuné chez le président de la République.

M. Jules Ferry a reçu, ce matin une délégation de la société pour l'Instruction élémentaire qui lui a remis une médaille d'or, en témoignage de la gratitude des efforts faits en faveur du développement de l'Instruction en France et particulièrement de l'Instruction primaire.

M. GAMBETTA A TOURS

Paris, 4 août.

M. Gambetta est parti ce matin, à 8 h. 45 pour Tours, accompagné seulement de son secrétaire particulier, M. Arnaud.

M. Cocheret, qui allait à Orléans présider la distribution des prix du lycée, se trouvait dans le même train.

Blois, 4 août.

Au passage du train à Blois, le secrétaire général et le conseil de préfecture sont venus présenter leurs hommages au président de la Chambre.

Le secrétaire général lui a exprimé les regrets du préfet retenu à la distribution des prix. M. Dufay, sénateur et maire de Blois, ainsi que le président du tribunal civil sont aussi venus saluer M. Gambetta.

Tours, 4 août.

A l'arrivée du train à la gare de Tours, M. Rivière, député et maire de la ville, lui a souhaité la bienvenue et a prononcé le discours suivant :

Monsieur le président,

Lorsque, en octobre 1870, vous êtes venu à Tours par une autre voie, la ville était dans toutes les angoisses de la guerre, de la défaite et de l'invasion.

De votre séjour vous nous avez laissé un souvenir impérissable. (Applaudissements unanimes).

Aussi le maire et le conseil municipal républicain, sont-ils heureux aujourd'hui de vous souhaiter la bienvenue au nom de la cité républicaine de Tours, au nom d'une population en fête qui va saluer et acclamer le vaillant ministre de la Défense nationale et l'un des plus fermes et des plus ardents champions de la République.

Les souvenirs rappelés par M. Rivière ont paru faire une grande impression sur M. Gambetta. C'est d'une voix émue qu'il répond :

Monsieur le maire et cher ami Rivière, chers concitoyens,

En me retrouvant au milieu de vous et en entendant cette évocation d'un passé qu'il n'appartient à personne d'empêcher d'être douloureux et cruel, toutes les émotions de mon premier séjour parmi vous me reviennent au cœur et c'est avec peine que je les comprime pour me donner tout entier au sympathique accueil que vous me faites.

Personne ne peut être indifférent à un pareil retour, car les temps marquent par eux-mêmes les progrès accomplis et si nous sentons toujours aussi vivement les douleurs qu'autrefois ; du moins, aujourd'hui, nous retrouvons-nous au milieu du triomphe de la République et avec les mêmes sentiments de fraternité et de dévouement à la patrie républicaine.

Une foule énorme faisait la haie entre la gare et l'hôtel de l'Univers, où est descendu le président de la Chambre, et criait sur son passage : Vive Gambetta !

Nouvelles Electorales

Paris, 4 août.

Les intransigeants à Belleville

Les comités intransigeants pour les deux circonscriptions de Belleville ont décidé qu'ils ne donneraient une réunion publique pour arrêter le choix définitif de leurs candidats qu'après le grand meeting électoral organisé par M. Gambetta pour le 14 août.

Ils veulent connaître le programme politique du président de la Chambre afin de mieux le combattre.

Les députés qui se retirent

Jusqu'à présent on compte soixante-deux dépu-

tés tant de la droite que de la gauche qui ne se présentent pas aux prochaines élections.

On nous annonce encore de nouveaux désistements.

M. Lepelletier retire sa candidature dans le 11^e arrondissement devant celle de M. Lockroy.

— M. Jules Vallès décline toute candidature. Il préfère être porte-parole du passé ; il sera le député des fusillés.

— Des réunions électorales très tumultueuses ont eu lieu dans la soirée d'hier. Dans plusieurs d'entre elles, les candidats n'ont pu parvenir à se faire entendre.

— M. Edgar Monteil, conseiller municipal de Paris a définitivement accepté ce matin la candidature qui lui était offerte par un groupe d'électeurs du 15^e arrondissement, contre M. Farcy.

Une dépêche de Rochefort nous apprend qu'une réunion publique organisée sur l'initiative du comité radical a eu lieu hier soir.

Les électeurs n'ayant pu s'entendre sur le choix d'un candidat radical, on considère ici le succès de M. Bethmont comme assuré.

Dans le Calvados, le mouvement électoral se dessine nettement :

Hier soir, dans une réunion cantonale tenue à Creully, la candidature républicaine de M. Mouger a été acceptée.

On signale les candidatures suivantes : A Falaise, M. Enault, républicain ; à Bayeux, MM. Trémoulet et Baudet, républicains ; à Caen, M. Bois-Brunet, clérical.

Dans le Gers, M. Paul de Cassagnac vient de s'adresser à ses compatriotes pour les engager à faciliter par leurs souscriptions la campagne électorale en faveur de son parti.

Il se plaint du manque de ressources et de l'isolement dans lequel ceux qui auraient du le soutenir, le laissent ; c'est là un aveu significatif.

La situation électorale est excellente à Ajaccio. Le succès de M. Peraldi, conseiller général et maire d'Ajaccio, candidat de l'Union républicaine, est considérée comme certain.

AU CONSERVATOIRE DE PARIS

Paris, 4 août.

Le Temps croit savoir que le retard apporté à la distribution des prix du Conservatoire qui, fixée à 1 heure, n'a commencée qu'à une heure et demie, a été causée par un incident survenu à propos de la décoration de M. Got.

Le gouvernement qui avait soumis lundi dernier cette nomination au conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, a reçu ce matin une note de la chancellerie, l'informant que la nomination de M. Got n'avait reçu l'approbation que de 5 membres du conseil sur 14, la plus grande partie des autres membres étant en vacances en ce moment ; la chancellerie proposait au gouvernement de remettre en octobre l'examen de la proposition ; mais le gouvernement a résolu de passer outre.

Un avis de M. Ferry notifiant cette décision à la direction des beaux-arts, n'est parvenu à M. Turquet qu'à 1 h. 14.

Ce dernier est monté aussitôt en voiture et s'est rendu au Conservatoire.

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES 20

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

PREMIÈRE PARTIE

LE CHANTAGE

— C'est raide, fit-il enfin, ce que vous me demandez là. Il n'aime pas les visites improvisées, le patron, et il est bien capable de me fourrer à la porte. Mais hélas ! puisque je veux le quitter, je me risquerai.

Déjà M. Mascarot était debout.

— Nous ne pouvons arriver ensemble, dit-il. File, je vais régler ici, et, dans cinq minutes, je me présenterai. Surtout, n'aie pas l'air de me connaître.

— Soyez tranquille !... Et, vous savez chercher moi une bonne place.

Ainsi qu'il était convenu, l'honnête placeur paya, puis passa au café prévenir le docteur Hortebize.

Et quelques instants plus tard, Florestan, de sa plus belle voix annonçait à son maître :

— M. Mascarot.

Son esprit audacieux a si souvent parcouru le champ inexploré de toutes les probabilités, qu'il n'est rien qui puisse le prendre au dépourvu.

Tant de fois, par la pensée, il s'est placé au milieu des circonstances les plus vraisemblables que la réalité ne saurait avoir de surprises pour lui.

Quoi qu'il advienne, il est en garde naturellement.

Lui-même aime à se comparer à ces écuyers habiles qui, ayant longtemps monté des chevaux dressés à jeter bas leur cavalier, peuvent, sans crainte d'être désarçonnés, enfourcher n'importe quelle monture.

Cet orgueil est légitime et même justifié par des faits indiscutables. B. Mascarot a fait ses preuves.

Néanmoins, pendant qu'il gravissait les marches du magnifique escalier de l'hôtel de Mussidan, éclairé, car la nuit était venue, par des lanternes d'une richesse extrême, l'intrépide placeur — lui-même, quelques heures plus tard, l'avouait au docteur — sentait ses jambes fléchissantes et cotonneuses.

Son cœur battait plus vite et sa sautoie s'épaississait autour de sa langue, lorsque Florestan, après lui avoir fait traverser une antichambre à divans de velours, l'introduisit dans la bibliothèque, une pièce très vaste, du goût la plus sévère.

A ce nom trivial de Mascarot, qui éclatait là plus dissonnant qu'un juron d'ivrogne dans une chambre de jeune fille, M. de Mussidan leva vivement la tête.

Le comte était établi au fond de la pièce, et il lisait à la lueur des quatre bougies d'un candélabre d'un merveilleux travail.

Laissons tomber son journal sur ses genoux, il posa son binocle sur son nez et considéra d'un air profondément surpris le placeur qui, le chapeau à la main, la bouche en cœur, l'échine en cerceau s'avantait balbutiant d'inintelligibles excuses.

Cet examen sommaire ne lui apprenant rien, M. de Mussidan se leva à demi, et demanda :

— Vous désirez Monsieur ?

— Monsieur le comte, répondit B. Mascarot, daignera m'excuser si, n'ayant pas l'honneur d'être connu de lui, j'ai osé... je me suis permis...

D'un geste brusque et impérieux, le comte lui coupa la parole.

— Attendez !

Cette fois, il se leva tout à fait, alla tirer violemment un des cordons de sonnette qui pendait de chaque côté de la cheminée, et revint prendre place dans son fauteuil.

B. Mascarot demeura toujours au milieu de la bibliothèque, muet, un peu interdit, se demandant, cela entrant dans ses prévisions, si on allait le faire reconduire jusqu'à la grille.

Il s'était bien écoulé une minute, lorsque, la porte s'ouvrant, le fidèle domestique qui avait introduit « son placeur » parut.

— Florestan, lui dit le comte du ton le plus calme, voici la première fois que vous vous permettez de faire entrer quelqu'un ici, sans que je vous en aie donné l'ordre. Si cela vous arrivait une seconde fois, vous quitteriez mon service.

— Je puis assurer à monsieur le comte... — Vous voilà prévenu, il suffit.

Durant cette minute d'attente, pendant ce colloque rapide, B. Mascarot étudiait le comte avec toute l'intensité d'attention que communique un intérêt personnel en jeu.

M. de Mussidan ne ressemblait en rien à l'homme qu'on se serait imaginé après avoir entendu les histoires de Florestan.

de Mussidan n'eut pas un soupçon, pas un pressentiment, il ne devina pas sous ses lunettes bleues des regards menaçants.

dessus de la moyenne, il était desséché plutôt que maigre. Ses cheveux sur son crâne étaient rares, et ses favoris, qu'il portait fort longs, étaient complètement blancs. Les chagrins ou les passions de sa vie s'accusaient en rides profondes sur sa figure tourmentée. L'expression amère encore plus que hautaine de sa physionomie trahissait l'homme qui, ayant vu l'existence jusqu'à la lie, ne souhaite plus que briser la coupe.

Tels on se représente ces lords orgueilleux de l'Angleterre, qui ne vivent plus que par les excitations de la tribune ou la fièvre de leur ambition.

Florestan sortit, M. de Mussidan se retourna vers l'intrus, et du même ton glacial, dit :

— Expliquez-vous, maintenant, monsieur.

M. Mascarot s'est, des centaines de fois, exposé à des réceptions fâcheuses, mais jamais il n'avait été reçu ainsi.

Blessé dans sa vanité, car il est vaniteux comme tous ceux qui exercent un pouvoir occulte, il ressentit contre M. de Mussidan le plus violent mouvement de colère.

— Misérable grand seigneur ! pensa-t-il, nous verrons bien si tu seras aussi fier tout à l'heure.

Mais son visage ne trahit rien de ses pensées. Son attitude resta servile, son sourire basement obséquieux.

— Monsieur le comte, commença-t-il, ne peut me connaître, et il me permettra de prendre la liberté de me présenter moi-même. Monsieur le comte a entendu mon nom. Pour ce qui est de ma profession, je suis placeur et aussi agent d'affaires, quand l'occasion se présente.

La volonté, la pratique, ont donné aux imitations de M. B. Mascarot une perfection si rare, que son humilité, son ton de miel trompèrent absolument son interlocuteur.

M. de Mussidan n'eut pas un soupçon, pas un pressentiment, il ne devina pas sous ses lunettes bleues des regards menaçants.

Ea annonçant que M. Got venait d'être décoré, M. Turquet s'est exprimé ainsi :

« Une plus haute récompense a été réservée à M. Got, professeur de déclamation, qui est fait chevalier de la Légion d'honneur; c'est comme professeur au Conservatoire que M. Got obtient cette haute récompense de ses services.

« Cependant le gouvernement n'a pu oublier en le décorant qu'il honorait en lui le doyen de la Comédie Française un des artistes les plus éminents de cette grande maison, un de ceux qui, en conservant avec esprit les traditions, y apportent un talent original et un art consommé.

« Lorsque des hommes comme M. Got qui se sont rendus illustres par l'interprétation des chefs-d'œuvre de littérature dramatique, joignent le talent au caractère, ils ont droit aux distinctions qui sont accordées chez nous à tous les hommes de talent et d'illustration. »

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli la nomination du doyen de la Comédie Française qui ne cherchait pas à cacher sa profonde émotion et est venu remercier avec effusion M. Turquet.

EN ALGÉRIE

Les réclamations espagnoles

Paris, 4 août. — On assure que le gouvernement français refusera d'accorder une indemnité quelconque aux Espagnols rapatriés par certaines agences ou par leurs consuls, lorsque ces espagnols ne pourront pas établir qu'ils étaient installés sur les territoires ravagés par Bou-Amema.

Encore, avant de rien recevoir de ce chef, le gouvernement espagnol devra-t-il faire droit aux réclamations de nos nationaux, réclamations pendantes depuis la fin de l'insurrection carliste et communaliste.

Depuis le jour où l'Espagne a soulevé la question de l'indemnité, bon nombre de ceux de nos nationaux qui avaient ou n'avaient pas réclamé autrefois à propos des faits ci-dessus, rappellent ou font leur demande à nos consuls.

Les armements

Toulon, 4 août. — On prépare plusieurs grands transports, savoir : le *Tarn*, la *Cérés*, l'*Entrepreneuse* et la *Corrèze*.

Ces navires seront très prochainement prêts à concourir au transport des troupes, concurrentement avec les bâtiments chargés actuellement de ce service.

Les prisonniers arabes

Paris, 4 août. — Le général Farre vient de donner l'ordre de faire embarquer, à destination de Marseille, les prisonniers arabes qui doivent être internés en France.

Dès leur arrivée à Marseille, on les dirigera sur la prison militaire de Toulon, au fort Lamalgue.

EN TUNISIE

L'escadre à Souse

Tunis, 4 août. — A Souse, la présence de l'escadre a produit un excellent effet. Si on eût voulu, nos marins auraient pu occuper la ville sans coup férir; les habitants le demandent.

En voici la meilleure preuve : quarante officiers et de nombreux marins sont entrés dans la casbah sans permission, tout tout visité et personne ne leur a fait la moindre observation.

En ville, ils sont entrés dans la grande mosquée : aucun musulman n'a murmuré ni fait un signe. Vous n'ignorez pas qu'en Tunisie les Européens n'entrent pas dans les mosquées, si ce n'est au péril de leur vie.

Soumission de tribus

Manouba, 4 août. — On assure que diverses tribus, apprenant nos préparatifs pour aller dans l'intérieur de leur pays, sont disposées à se ranger du côté du bey et à renoncer à leurs prétentions.

Les dames italiennes et le pape

Tunis, 4 août. — On fait circuler une pétition des dames italiennes au pape, pour le prier de remplacer à Tunis, Mgr Sutter, ancien évêque-capucin qui a été rappelé, et de ne pas y laisser Mgr de Lavignerie, qui, dit la pétition, remplacera tous les prêtres italiens par des Français.

Cette assertion est formellement démentie par les amis de Mgr de Lavignerie, qui déclarent que ce prêtre n'a jamais eu l'intention de renvoyer les moines italiens.

Informations

Paris, 4 août.

Actes officiels

L'Officiel de ce jour publie :

Un décret déclarant d'utilité publique les travaux de modifications du tracé des tramways de Thizy à Saint-Victor.

Villégiatures

Le président de la République partira mercredi pour le Jura.

M. Jules Ferry qui part pour Nancy demain, s'est longuement entretenu dans la matinée avec le président de la République.

Le conseil municipal de Nancy a décidé qu'un banquet de 250 couverts serait offert à l'hôtel de Ville le 10 août, au président du conseil.

M. Constans ne partira pour le Midi que quand M. Jules Ferry sera rentré à Paris.

Au ministère de la guerre

M. le ministre de la guerre a soumis au dernier conseil des ministres tenu à l'Élysée un décret portant un assez grand nombre de nominations dans le corps de santé militaire.

On prépare au ministère de la guerre le mouvement de mutation auquel donnera lieu cette promotion.

Au Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat, dans sa dernière séance, terminée l'examen, au rapport de M. le conseiller Chauvhat, des règlements d'administration publique relatifs aux chemins de fer sur routes et aux tramways.

Le conseil a également adopté, au rapport de M. le maître des requêtes Dislère, le décret relatif à l'application de la loi sur la marine marchande.

L'ambassade d'Italie

La *Liberté*, parlant de la nomination probable de M. Peruzzi, comme ambassadeur d'Italie à Paris, dit que cette nomination n'est pas encore officielle, mais qu'il est certain que le choix de M. Peruzzi serait bien accueilli à Paris où l'on connaît les sympathies que cet homme d'Etat a vouées à la France et la haute intelligence politique dont il a fait preuve au cours de sa longue et brillante carrière.

Le procès de M. Constans

Aujourd'hui a été appelé à la troisième chambre du tribunal de la Seine le procès intenté par M. le comte de Malherbe à M. Constans.

Il s'agit d'une somme de 35,000 francs, formant le solde d'un compte arrêté en 1863 à Barcelone entre MM. Puig et Constans, dont le premier aurait été commanditaire.

M. de Malherbe, devenu cessionnaire des droits de madame veuve Puig, en vertu d'un transport régulier, réclame cette somme à M. Constans.

Le ministre répondit qu'il a bien reçu jadis pour les besoins de l'industrie qu'il dirigeait alors des sommes dont les 35,000 fr. réclamés formaient le reliquat en 1863, mais qu'à cette époque, il a laissé à M. Puig, tant en matériel qu'en créances, des sommes supérieures à ce reliquat.

Il demande donc qu'une enquête soit ordonnée ou que Mme veuve Puig soit obligée de produire ses livres.

Après les plaidoiries de M. Louchet pour M. de Malherbe et de M. Durier pour M. Constans, M. Gastambide conclura sans doute au renvoi à huitaine.

Traité de commerce franco-suisse

Le conseil fédéral suisse se réunira le 15 août, pour délibérer sur les instructions à donner à M. Kern, ministre de la Confédération helvétique à Paris, en vue des négociations pour la conclusion des traités de commerce entre la France et la Suisse.

A l'Académie française

Aujourd'hui, a eu lieu la séance publique annuelle de l'Académie française.

M. Renan a lu un rapport très applaudi sur les prix de vertu.

Les prix principaux ont été ainsi attribués :

Un prix de 2,500 fr. à Mme veuve Gros, institutrice libre à Lyon, pour son dictionnaire admirable aux enfants vicieux et abandonnés;

Et un de 2,000 fr., à Mlle Paula Gagny à Lyon, qui élève gratuitement chez elle jusqu'à 20 ans des petites filles sans famille.

Ouvriers français et italiens

On écrit du Creusot au *Télégraphe* qu'il règne entre ouvriers français et italiens une sourde hostilité qui fait craindre un conflit très grave; les ouvriers italiens étant très nombreux. On affirme que l'administration préfectorale, mise au courant, aurait pris toutes les précautions que commande la situation.

Service entre le Canada et le Brésil

L'établissement d'une ligne de bateaux à vapeur entre le Canada et le Brésil est maintenant un fait accompli, les arrangements ayant été complétés en France. La compagnie se compose de Français et de Brésiliens. Les vapeurs porteront le drapeau français.

Incendie à Tarbes

Un incendie a éclaté hier dans les magasins de fourrages d'artillerie à Tarbes.

Les pertes s'élèvent à quatre cent mille francs.

Nouvelles diverses

Pendant l'absence du Président de la République, les ministres se réuniront une fois par semaine, le jeudi, en conseil de cabinet.

Au premier jour, paraîtra un *Journal officiel* une circulaire de M. le ministre de l'agriculture et du commerce à propos des élections.

Il est question de M. Peruzzi, ancien syndic de Florence, comme ambassadeur d'Italie à Paris, en remplacement du général Cialdini.

La France dément un voyage de M. Gambetta à Nantes.

Etranger

Angleterre

UN MEETING AU SUJET DE M. BRADLAUGH

Londres, 4 août. — Un grand meeting a été tenu à Trafalgar-Square, pour protester contre l'exclusion de M. Bradlaugh de la Chambre des Communes.

Deux mille personnes environ y assistaient. Aucune résolution n'a été proposée.

M. Bradlaugh a prononcé un long discours au sujet de l'exclusion dont il se plaint, et a déclaré qu'il se présenterait demain à la Chambre des Communes.

LE TRAITE FRANCO-ANGLAIS

Les négociations relatives au traité de commerce occupent sérieusement le cabinet anglais depuis deux jours; l'Angleterre insiste énergiquement, afin que la France fasse quelques concessions, et la France refuse de céder, sauf sur des points purement matériels.

CONVENTION AVEC LES BOERS

Une dépêche de Pretoria annonce que la convention est signée avec les Boers, et que le gouvernement du Transvaal leur sera remis le 8 octobre.

Autriche

ENTREVUE DES DEUX EMPEREURS

Gastein, 4 août. — L'empereur d'Autriche est arrivé. Les deux empereurs, après une embrassade cordiale, ont conféré longuement.

Russie

VOYAGE DU CZAR

Petersbourg, 4 août. — L'empereur descendant le Volga a reçu partout un accueil enthousiaste.

Les paysans agenouillés sur le rivage priaient pour l'empereur.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

LOIRE

A TRAVERS SAINT-ÉTIENNE

Saint-Etienne, 4 août. — A propos de la grève des maçons, le *Republicain de la Loire*, rectifié le *Republicain du Rhone*. Il est acquis que des ouvriers travaillaient dans les chantiers cités; seulement ce sont des manœuvres et non des maçons.

J'avais dit que la grève s'étendait à tout le personnel de la corporation des maçons; mais il y a les maçons maçonant, les vrais maçons, j'allais dire les jeunes maçons; mais certains adjoints m'en voudraient; et puis il y a les apprentis maçons; or je me demande ce que peuvent bien faire les manœuvres, les gâcheurs, quand les maçons ne font rien? Mystère.

La police aurait, dit-on, mis en arrestation le nommé Hyppolyte Varsaut, âgé de 20 ans, qui, en compagnie d'autres grévistes, voulaient forcer deux

magons maçonant à abandonner leur travail (quartier de Bizillon).

Hier, à cinq heures du soir, nous avons vu, de nos yeux vu, de douze à quinze ouvriers maçons dans la cour de l'école normale des institutrices, cours Fauriel, du moins ils avaient l'air de maçons; et ils paraissaient travailler; ils ne ressemblaient nullement

A ce cocher de l'Érèbe
Qui de l'ombre d'une brosse,
Brossait l'ombre d'un carrosse.

M. Bertholon est à l'hôtel de France; il a assisté hier à la distribution des prix du collège, où M. le préfet a fait un très beau discours, parfaitement en situation.

La période électorale s'écoule, et les radicaux socialistes se disent: J'opine à croire que leur siège est fait, et que le candidat choisi *in petto*, ce ne sera pas le maire actuel de Saint-Etienne, quelque désirable qu'il en ait; quelques jours avant l'élection, on verra éclater la candidature socialiste choisie. Puisse ce candidat faire le bonheur de ses électeurs, ne pas devenir néo-bourgeois et un repu comme l'obéissant et Nadaud, qui mettent des chapeaux et des redingotes, et parlent français à la tribune.

Mais je crains que ce candidat radical-socialiste, peut être collectiviste-révolutionnaire, se trouve bien isolé à la Chambre et qu'à lui seul il ne puisse édifier la cité de l'avenir, de l'égalité parfaite, du bonheur pur et sans mélange! Salente, Icarie, Océana, le cité du Soleil, n'ont guère existé jusqu'ici que dans les romans communistes; et j'avoue que le brouet noir de Sparte, la chasse aux lotes, le meurtre des nouveaux-nés et la monnaie d'airain qu'on ne pouvait transporter qu'en chariot à plusieurs boucs, n'a rien qui me tente.

Mais tous les goûts sont dans la nature; même l'égoïste collecteur, disait un jour le *Figaro* de Ville-messant,

R. de CHILLY.

Nominations

M. Blanchon, capitaine-trésorier de gendarmerie en retraite, vient d'être nommé surveillant des études à l'École des mines de Saint-Etienne.

M. Jaconnot, président du Tribunal civil, poète et littérateur de talent à ses heures, vient de recevoir les palmes d'officier d'Académie.

Arrestations

Un galant et vaillant champion c'est assurément Joannès Laroa, manœuvre, âgé de 27 ans, demeurant rue Valbenoite, 17, seulement il choisit assez mal son moment ainsi qu'on va le voir pour montrer ses aptitudes chevaleresques.

Hier soir, à 11 heures et demie, deux agents traversaient la place Fourneyron emmenant une femme qui les avait insultés.

Laroa ne consultant que son bouillant courage s'élança sur les agents, en saisit un par le cou et parvint à dégrager sa protégée inconsciente, prudemment s'éclipsa, laissant aux mains des agents, qui avaient enfin repris le dessus, son héroïque sauveur.

Celui-ci réfléchit actuellement au violon sur les inconvénients du Donquichottisme.

Le sieur Firmin Bancel qui, étant gris, s'est aventuré chez la fille Agathe Rousset dont l'état social se dévina, a été dépouillé d'une somme de 282 fr. qu'il possédait. La nommée Maria François, amie de la précédente et exerçant la même profession, a été arrêtée comme complice de ce vol. Agathe Rousset plus prudente a disparu en même temps que son souteneur, Gabriel Pelot, ce couple est activement recherché.

ISÈRE

Distribution des prix au Lycée

Grenoble, 4 août. — Ce matin, à 9 heures, a eu lieu, dans la cour du lycée, la distribution des prix aux élèves de cet établissement.

M. Dreyss, recteur de l'Académie, présidait cette cérémonie. Sur l'estrade, nous avons remarqué MM. Stouff, inspecteur d'Académie; Mahias, préfet de l'Isère; Edouard Rey, maire de Grenoble; Ausset, secrétaire général de la préfecture; Legris, procureur général; Sarrau, avocat général; Monin, procureur de la République; Fabry, substitut, et un grand nombre de notabilités.

L'armée était représentée par le général Delange, et M. le lieutenant-colonel du 52^e de ligne.

Après un très beau discours de M. Noël, professeur de rhétorique, qui avait pour sujet *La Politique*, M. Stouff, inspecteur, a prononcé une allocution fréquemment interrompue par des applaudissements chaleureux, principalement dans les passages suivants :

« L'enseignement primaire est l'objet de notre plus vive sollicitude; vous déboulez, vous multipliez les groupes scolaires; plus vous créez d'écoles les laïques, plus les enfants y accourent; les familles répondent au zèle que vous déployez pour ces œuvres populaires par une confiance qui les

— Ah! vous êtes agent d'affaires, dit-il d'un air ennuyé. Ce sont alors mes créanciers qui vous envoient vers moi, monsieur...

— Mascaret, monsieur le comte.

— Mascaret, soit! Eh bien, monsieur Mascaret, ces gens-là sont absurdes, je le leur ai souvent répété. Comment sont-ils assez ridicules pour donner signe de vie lorsque je ne chicanais jamais sur le total d'une facture, quand je paye sans sourcilier des intérêts extravagants? Ils savent qu'ils ne peuvent manquer d'être payés, n'est-il pas vrai? Ils n'ignorent pas que je suis riche, ils ont dû vous le dire. C'est vrai; j'ai une fortune territoriale des plus considérables. Si jusqu'ici je n'ai voulu ni vendre, ni emprunter, c'est que cela m'a convenu ainsi. Emprunter est ridicule, quand déjà on ne se suffit pas avec ses revenus. On se grève d'intérêts qui s'accroissent et qui conduisent tout doucement à l'expatriation, qui est la ruine. Le Crédit foncier me donnerait un million demain, rien que de mes terres du Poitou, je n'en veux pas.

La preuve que B. Mascaret avait bien recouvré son sang froid, c'est qu'au lieu de chercher à ramener le comte à la question qui avait décidé sa démarche, il le laissait dire, écoutant bien attentivement, songeant à mettre à profit ce qu'il entendait.

— Ce que je vous dis là, reprit le comte, rapportez-le textuellement aux gens dont vous êtes l'ambassadeur.

— Je demanderai pardon à monsieur le comte, mais...

— Mais quoi?

— Je me permettrai...

— Ne vous permettez rien, ce serait inutile. Ce que j'ai promis, je le tiendrai. Le jour où il me faudra doter ma fille, je liquiderai ma situation, pas avant.

Seulement, je veux bien ajouter qu'il ne s'écoulera pas beaucoup de temps avant qu'elle épouse M. de Breulh-Faverlay. J'ai dit.

Ce « j'ai dit » signifiait on ne peut plus clairement : « Retirez-vous! »

Pourtant M. Mascaret ne bougea pas. D'un geste prompt comme celui d'un maître d'armes rajustant son masque, il ajusta ses lunettes sur son nez, et c'est sans tremblement dans la voix qu'il dit :

— Eh bien! monsieur le comte, c'est justement ce mariage qui m'amène.

Positivement, M. de Mussidan crut avoir mal entendu.

— Vous dites? interrogea-t-il.

— Je dis, insista le placeur, que je suis envoyé vers vous, monsieur le comte, au sujet du mariage de M. de Breulh et de Mlle Sabine.

Lorsqu'ils parlaient de la violence du caractère de M. de Mussidan, ni le docteur ni Florestan n'exagéraient.

En entendant le nom de sa fille prononcé par ce louche agent d'affaires, il devint fort rouge et un éclair de colère brilla dans ses yeux.

— Sortez! dit-il d'un ton bref.

Ce n'était certes pas l'intention du digne placeur.

— Il s'agit de choses importantes, monsieur le comte, prononça-t-il.

Cette insistance était faite pour exaspérer M. de Mussidan.

— Ah! vous vous obstinez à rester! cria-t-il.

Et en même temps, assez péniblement à cause de sa jambe malade, il se leva pour aller à la sonnette.

Mais B. Mascaret avait deviné le mouvement.

— Prenez garde, fit-il, si vous sonnez, vous vous en repentirez toute votre vie.

Cette menace parut transporter de fureur M. de Mussidan. Laisant la sonnette, il saisit une canne déposée près de la cheminée et il allait châtier l'insolent, quand celui-ci, sans rompre d'une semelle, de la voix sa plus ferme dit :

— Des violences, monsieur le comte, souvenez-vous de Montlouis!

Jusqu'aux prudentes recommandations du docteur Hortebize, B. Mascaret répondait : « sois tranquille, je sais comment mater le comte, » c'est à peine s'il avait conscience de son pouvoir.

A ce nom de Montlouis, M. de Mussidan devint plus blanc que sa chemise et se recula, laissant échapper la canne dont il s'était armé.

Un spectre, se dressant devant lui, les bras étendus pour protéger le placeur ne l'eût pas plus vivement impressionné.

— Montlouis!... murmura-t-il, Montlouis!...

Mais déjà B. Mascaret, assuré désormais du succès de sa négociation avait repris l'humble attitude du solliciteur.

— Croyez, monsieur le comte, prononça-t-il, qu'il ne m'a pas fallu moins que l'imminence du danger, pour me décider à prononcer ce nom qui éveillé en vous les plus pénibles souvenirs.

M. de Mussidan paraissait à peine entendre. C'est en chancelant qu'il avait regagné son fauteuil.

— Ce n'est pas moi, continuait le placeur, qui jamais aurais conçu la pensée de m'armer contre vous d'un accident... malheureux. Voyez en moi ce que je suis réellement, un intermédiaire entre des gens que je méprise, et vous, pour qui je professe le plus profond respect.

Grâce à une énergie de volonté peu commune, M. de Mussidan avait réussi à rendre à ses yeux et à sa physionomie leur expression habituelle.

— En vérité, monsieur, dit-il d'un ton qu'il s'efforçait de rendre indifférent, je ne vous comprends pas.

Mon émotion n'est que trop explicable. Un jour, à la chasse, j'ai eu le malheur affreux de tuer un pauvre garçon, mon secrétaire, qui portait le nom que vous dites.

Les tribunaux ont été appelés à se prononcer sur

cet horrible événement, et que ce n'était pas à moi, mais à la victime, qu'on devait imputer l'imprudence.

Le sourire de B. Mascaret devenait si ironique et si éloquent à la fois que M. de Mussidan s'arrêta.

— Ceux qui m'envoient, répondit le placeur, savent ce qui a été dit devant les juges. Malheureusement, ils connaissent le fait vrai, celui que trois hommes d'honneur avaient juré de taire et de cacher à tout prix.

Le comte, sur son fauteuil eut un tressaillement; mais M. Mascaret ne voulut pas s'en apercevoir.

— Rassurez-vous, monsieur le comte, poursuivit-il. Ce n'est pas volontairement que vos témoins ont trahi leur serment. La Providence, en ses desseins mystérieux...

— Au fait, monsieur, interrompit le comte d'une voix frémissante; au fait!...

Jusqu'alors, M. Mascaret avait parlé debout. Voyant que bien décidément on ne lui offrirait pas de siège, il s'avança familièrement un fauteuil et s'assit.

A cette audace, M. de Mussidan frémit de colère, mais il n'osa rien dire. Et cette résignation subite eût suffi pour lever tous les doutes du placeur s'il en eût eu encore.

— J'arrive, dit-il. L'événement auquel nous faisons allusion avait deux témoins; un de vos amis d'abord, le baron de Cunchan, puis un de vos valets de pied, un certain Ludovic Trofeu, actuellement piqueur chez M. le comte de Commarin.

— J'ignore ce qu'est devenu Ludovic.

— Mais nos gens le savent, monsieur le comte. Ce Ludovic, lorsqu'il vous promettait un silence éternel, était garçon.

(A Suivre)

« stimule encore ; c'est l'autre républicain cher
« entre toutes au conseil municipal.
« L'Université sert la République quand
« elle fait circuler l'âme de la France tout
« elle dans l'enseignement qu'elle donne à tous les
« degrés, depuis la plus humble école jusqu'aux
« classes supérieures des lycées, quand elle fait par
« tout connaître et aimer les institutions qui nous
« régissent. »

Une partie de la fanfare l'Echo de la Tronche,
dirigée par M. Buisson, prêtait son concours à cette
cérémonie qui s'est terminée à midi.

ROME

Cour d'assises

Affaire Barral (ASSASSINAT)
Valence, 4 août. — L'arrêt de la cour d'assises de
l'Isère, en date du 28 mai 1881, condamnant Barral
père à la peine de mort et acquittant Barral fils, ayant
été cassé, pour vice de forme, par la cour de cassation,
Barral père a été renvoyé devant la cour d'assises
de la Drôme pour être jugé à nouveau.
Lors des assises de l'Isère (fin mai 1881) il a été
rendu compte de cette affaire d'une façon complète ;
nous ne la rappellerons donc que sommairement.
Voici le résumé de l'acte d'accusation :

Il résulte de la procédure que le 27 novembre 1880, à
Moirans, à 11 h. 1/2 du soir, le nommé Barral fut surpris
par le nommé Mollard, son propriétaire, au moment où
avec l'aide de son fils, Joseph, âgé de 11 ans, il trans-
portait hors de son logement, une caisse pleine d'objets
volés qu'il avait le projet d'expédier secrètement à Gre-
noble.

A la vue de ce démantèlement nocturne, Mollard, à qui
Barral devait encore un terme de location, prit au collet
le fils Barral et mit la main sur la caisse en criant : « au
voleur ! » Aussitôt Barral tira de sa poche un pistolet
et fit feu à bout portant sur Mollard qui tomba foudroyé ;
le coup avait pénétré sous le sein gauche et atteint les
poumons et le cœur ; la mort fut instantanée.
L'instruction a établi qu'avant de commencer son ex-
pédition, Barral s'était muni de deux pistolets chargés,
et avait dit à son fils : « Si Mollard veut nous arrêter je
ferais feu sur lui », ou d'après l'accusé lui-même : « Nous
nous débarrasserons de lui. »

Les accusés ont également reconnu que l'enlèvement
clandestin de la caisse n'avait d'autre but que de faire
disparaître des objets soustraits par eux à divers pro-
priétaires de la commune de Moirans. L'information a
établi, en effet, que depuis le 26 février 1879, époque à
laquelle il est venu se fixer à Moirans, le nommé Barral
s'est introduit, à diverses reprises, accompagné de son
fils, chez les sieurs Pilaud, marchand de fer, Biauque,
négociant, Genin, cafetier, et Fruppard, propriétaire, tous
domiciliés dans cette commune, et leur a soustrait soit
de l'argent, soit des objets mobiliers de diverses natures,
tels que broches, lampes, outils, chaussures, charbon,
dentelles, poulx, etc.

Tous ces vols ont été commis la nuit par Barral père
et son fils, et avec la circonstance que Barral père avait
toujours son, avant de partir, de s'armer d'un pistolet
chargé.

Pour pénétrer chez le sieur Pilaud, les accusés se ser-
vaient d'une fausse clef, à l'aide de laquelle ils ouvraient
la porte d'entrée du magasin. Ils s'introduisaient chez le
sieur Biauque en passant par le soupirail de la cave,
après avoir eu soin d'agrandir l'ouverture en forçant
une barre de fer qui obstruait l'entrée, et pénétraient de
là dans les autres parties de la maison en passant par
une porte qu'ils forçaient lorsqu'elle n'était pas ouverte ;
enfin, ils ouvraient, à l'aide d'une deuxième fausse clef,
un tiroir dans lequel ils ont pris plusieurs fois de l'ar-
gent.

Pour pénétrer dans le local où le sieur Genin renfer-
mait son charbon, ses pommes de terre et ses poulx,
ils se servaient d'une échelle, au moyen de laquelle ils
accédaient à une fenêtre située à 3 mètres 50 au-dessus
du sol, et dont les voletés ne fermaient pas intérieurement.

Ils s'introduisaient dans la grange du sieur Frappot en
opérant sur la porte d'entrée des poulx, qui avaient
pour objet de dégrader le pêne de la serrure.

A l'audience, dans son interrogatoire, Barral
soutient toujours que c'est son fils qui a tiré le coup
de pistolet.

Distribution des prix au Collège

Ce matin, à 8 heures 1/2, a eu lieu la distribution
solennelle des prix au collège de Valence, sous la
présidence du général Boulanger.

On remarquait aux côtés du sympathique général
MM. Belat, maire, Duvernoy, secrétaire général de
la préfecture, Arduin-Bosc et Habert, conseillers de
préfecture, des conseillers municipaux, des offi-
ciers du 6^e d'artillerie et du 11^e hussards et les pro-
fesseurs du collège.

La séance a été ouverte par la *Marseillaise*, exé-
cutée par la fanfare du 11^e hussards.

M. Bouvier, professeur de rhétorique, a prononcé
un discours qui a été couvert d'applaudissements.

La fanfare a exécuté un autre morceau. Puis M. le
général Boulanger a pris la parole.

DISCOURS DU GÉNÉRAL BOULANGER

L'honorable général, dans un discours d'une
grande élévation, et que nous regrettons de ne
pouvoir donner en son entier, a développé et expli-
qué à son jeune auditoire la portée morale de ces
trois grands mots : Patrie, Travail, Liberté.

« On vous a répété souvent, a-t-il dit, il est beau,
il est noble, il est doux même de mourir pour la patrie.
Moi je vous dis : il est grand de mourir utilement
pour la patrie ; il est beau de vivre utilement pour
elle. Pour cela faire, il faut travailler. Sans le
travail pas de progrès, et notre destinée est de pro-
gresser sans relâche. Il faut aussi tendre à la li-
berté. »

A ce sujet, le général a rappelé le souvenir du
vote de l'Assemblée nationale du 4 août 1789 abo-
lissant la féodalité et proclamant la liberté fran-
çaise.

« Nous, s'est écrié le général, les fils des hommes
qui ont agi de la sorte, nous devons être fiers d'a-
voir pour aïeux ceux qui, le 4 août 1789, méritèrent
si bien de la patrie par leur dévouement et par leur
amour de la France grande et libre.
« Heureux serai-je, a dit l'orateur en terminant, si
je puis avoir l'espoir que, en dignes enfants de
notre République française, à certaine nation qui a
écrit sur le casque de ses soldats : avec Dieu pour
le roi et la patrie, vous saurez répondre, tête haute
et le cœur vaillant : Pour la patrie, avec le travail
et la liberté ! »

Ce discours a été constamment coupé par les ap-
plaudissements enthousiastes de l'auditoire d'élite
qui se pressait à cette cérémonie pendant laquelle
s'est fait entendre la fanfare du 11^e hussards.

La distribution des prix a eu lieu aussitôt après.

mais, avec l'activité qu'on a l'habitude de de-
ployer à Romans, nous entravoyons en ce beau-
coup de temps avant d'avoir de l'eau à discrétion.

MOUVEMENT ÉLECTORAL

Rhône

CINQUIÈME CIRCONSCRIPTION. — Vendredi, 5 cou-
rant, à huit heures du soir, aura lieu, à Chazieux,
une réunion publique à l'effet de nommer deux dé-
légués au comité électoral de la circonscription.

SAINTE-FOY-LES-LYON. — Les électeurs républi-
cains de la commune sont convoqués à une réunion
publique qui aura lieu jeudi, 4 courant, à 8 heures
du soir (salle Boyau), grande-rue de la Muni-
cipalité, pour la nomination de délégués électoraux.

Pour le comité électoral républicain :
Le président, BOFFET père.
Le secrétaire, BLANCHETAUD.

PREMIÈRE CIRCONSCRIPTION DE VILLEFRANCAIS. —
M. Guyot, député du Rhône, est arrivé depuis
quelques jours, à Saint-Georges-de-Reneins. Il doit
assister prochainement à plusieurs réunions élec-
torales.

Isère

2^e CIRCONSCRIPTION DE GRENOBLE. — Hier soir a
eu lieu, au Cercle démocratique, la réunion que
nous avons annoncée hier, à l'effet de discuter le
programme électoral qui sera soumis à l'acceptation
des candidats.

La salle était comble.
Sont nommés : président, M. Blanc ; assesseurs,
MM. Charbon cadet et Bernard.

Le président donne lecture du programme élaboré
par la commission d'initiative, et auquel on fait
subir de nombreuses modifications.

Une longue discussion s'engage.
Différents orateurs prennent successivement la
parole, parmi lesquels nous citerons MM. Porteret,
Abel Gauthier, Marquand, Bergès, conseillers mu-
nicipaux.

Ce dernier propose que l'on inscrive dans le pro-
gramme la création dans toutes les communes de
bataillons d'enfants, conformément au systè-
me de réglementation adopté par le conseil municipal de
Paris, sur l'initiative de notre distingué compa-
triote, M. Aristide Rey.

Il est ensuite donné lecture du programme avec
ses modifications, et dont voici les termes :

- 1^o Révision de la Constitution et rétablissement du
scrutin de liste. Les électeurs imposent au député l'ob-
ligation de voter la suppression du Sénat. Dans le cas
où cette réforme aurait été rejetée ou impossible à obte-
nir, il doit réclamer et voter comme minimum les ré-
formes suivantes :
- 2^o Suppression des soixante-quinze inamovibles ;
- 3^o Réforme de l'électorat établi au prorata de la popula-
tion ;
- 4^o Suppression du vote du budget par le Sénat ;
- 5^o Suppression du droit de dissolution des Chambres ;
- 6^o Nominations des sénateurs par le suffrage universel ;
- 7^o Séparation de l'Église et de l'État. Le député s'en-
gage à voter la suppression du budget des cultes. Dans
le cas où cette question serait rejetée par la majorité, il
devra proposer, si cet amendement ne l'a pas été, la ré-
forme suivante :
- 8^o Maintien du budget, mais affectation des crédits
aux communes qui en disposeront comme elles l'entend-
ront ;
- 9^o Maintien de l'interdiction d'acquiescer.

- 10^o Suppression de l'ambassade près le Vatican ;
- 11^o Service militaire pour les prêtres comme pour les au-
tres citoyens ;
- 12^o Lutte contre le clergicalisme sur tous les terrains et
par tous les moyens légaux possibles ;
- 13^o Suppression de toutes les corporations religieuses ;
- 14^o Instruction primaire, laïque, gratuite et obligatoire.
Instruction gratuite à tous les degrés, pour tous les
enfants qui auront montré des aptitudes ;
- 15^o Service militaire égal pour tous les citoyens sans
exception. Création dans tous les cantons et dans toutes
les communes de bataillons d'enfants tels qu'ils ont été
constitués à Paris, et adoption du système de réglemen-
tation qui a été suivi à cet égard dans cette ville ;
- 16^o Réforme de la magistrature. Suppression de l'ina-
movibilité ;
- 17^o Révision du système d'impôt et meilleure répartition
des charges publiques, notamment en ce qui concerne
les octrois. Substitution d'un impôt plus équitable à
l'impôt qui pèse sur les boissons. Suppression du timbre
de quittances. Degrèvement des impôts qui pèsent sur
l'agriculture et l'industrie ;
- 18^o Autonomie communale ;
- 19^o Liberté de la presse ;
- 20^o Création de caisses de retraite pour les invalides du
travail ;
- 21^o Réduction et unification des tarifs de chemins de
fer pour toutes les Compagnies ;
- 22^o Changement à bref délai de tous les fonctionnaires
élérigés et réactionnaires ;
- 23^o Incompatibilité des fonctions de député avec celles
de conseiller général, conseiller municipal, etc. Liberté
aux communes de rétribuer elles-mêmes les fonctions
électives, si bon leur semble ;
- 24^o Réformes progressives, économiques et sociales ;
- 25^o Engagement par le candidat, s'il est élu, de rendre
compte de son mandat à toutes les sessions ;
- 26^o Le candidat s'engage sur l'honneur à soutenir et à
défendre le programme qu'il aura accepté.

Ce programme ainsi arrêté est adopté à une im-
mense majorité.

L'assemblée décide qu'il sera soumis à la sanc-
tion des électeurs convoqués à cet effet à une grande
réunion publique qui aura lieu samedi, à 8 heures
du soir, au théâtre.

Après cette adoption du programme, on désignera
des candidats qui seront entendus dans une réunion
ultérieure.

Au Palais

Tribunal correctionnel de Lyon

Dans la nuit du 2 au 3 juillet, un peu après mi-
nuit, M. Palay, rue Grolée, 43, qui venait de faire
une quête dans le quartier pour subvenir aux frais
de la fête nationale, était brusquement attaqué par
une bande de souteneurs qui, après l'avoir abimé
de coups, s'efforcèrent, mais en vain, de lui ar-
racher la sacoche contenant le produit de la recette.

Un de ces bandits, Jean-Marie Chassagneux, a
comparu hier en police correctionnelle.

Il faut croire que le tribunal a tenu compte de ce
qu'il avait subi quelque temps de détention pré-
ventive, car il ne l'a condamné qu'à un mois de
prison.

Avis aux herboristes.
Une dame X... tenant un magasin d'herboristerie
dans le quartier du Jardin des-Plantes a été con-
damnée hier à 500 fr. d'amende pour avoir été trouvée
détentric de divers médicaments pharmaceutiques.

Il y a un mois environ, une rixe s'engageait pen-
dant la nuit entre plusieurs jeunes gens qui sor-
taient d'une maison mal fameuse de la rue Smith.

Les nomades, le cou, monteur de route, et Régès,
marchand de chevaux, qui avaient pris une part des
plus actives à la lutte, ont été condamnés hier,
chacun à 8 jours de prison.

Voilà qui va un peu refroidir leur tempérament
bell'heureux.

François Rameau a loué deux carrioles et deux
marchepieds qu'il a aussitôt revendus à vil prix à
des brocanteurs.

Ce spécialiste a été condamné à 6 mois de pri-
son.

Les revendeurs pour ne pas être poursuivis ont
dû restituer les objets volés à leurs légitimes pro-
priétaires.

En attendant la loi réclamée depuis si longtemps,
qui doit nous débarrasser des récidivistes, ceux-ci
poursuivent tranquillement le cours de leurs ex-
ploits.

Philippe Prénata est arrêté, sur la réquisition du con-
cierge d'une maison du quai de la Pêcherie, qui ven-
ait de le surprendre au moment où il fracturait, à
l'aide d'un ciseau à froid, la porte d'un appartement
situé au 5^e étage.

Le tribunal a mis ce malfaiteur hors d'état de
nuire pour quelque temps en le condamnant à 5 ans
de prison et 5 ans de surveillance.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Vendredi, 5 août, 217^e jour de l'année. Soleil :
lever, 4 h. 49, coucher, 7 h. 31. Les jours baissent de
4 minutes.

Ephémérides (1870). — Bataille de Froeschwiller.

L'ouverture de la chasse est fixée ainsi qu'il suit
pour les départements ci-après :

14 août. — Aveyron, Charente-Inférieure, Aude,
Basses-Alpes, Creuse, Gard, Haute-Garonne, Gers,
Hérault, Landes, Lot-et-Garonne, Lozère, Basses-
Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Ga-
ronne.

23 août. — Ain, Allier, Hautes-Alpes, Côte d'Or,
Dordogne, Doubs, Eure, Eure-et-Loir, Indre, In-
dre-et-Loire, Isère, Jura, Loir-et-Cher, Lot, Mar-
ne, Meurthe-et-Moselle, Nièvre, Puy-de-Dôme,
Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire,
Savoie, Haute-Savoie, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres,
Vienne, Vosges.

La distribution des prix aux élèves des écoles
communales de la ville de Lyon aura lieu dans
l'ordre suivant :

Lundi 8 août, 1^o arrondissement, garçons et filles,
à 9 heures.
Mardi 9 août, 2^o arrondissement, garçons et filles,
à 9 heures.
Mercredi 10, 3^o arrondissement, garçons à 9 heu-
res, filles à 2 heures.

Jeudi 11, 4^o arrondissement, garçons et filles à
9 heures.
Vendredi 12, 5^o arrondissement, garçons et filles
à 9 heures.
Samedi 13, 6^o arrondissement, garçons et filles à
9 heures.

Cette distribution aura lieu dans la cour de l'é-
cole de la Martinière.

Au concours de hautbois qui a été fort remar-
quable cette année au Conservatoire de Paris, le
premier prix a été remporté par le fils de notre chef
d'orchestre populaire des grandes fêtes de nuit an-
nuelles de l'Alcazar, Antony Lamotte. C'est un rare
et brillant résultat pour un jeune lauréat qui entrait
en lice pour la première fois et qui avait à lutter
contre sept redoutables concurrents de 2^e et 3^e
année.

C'était hier l'anniversaire d'une des plus grandes
et des plus belles journées de la Révolution.
C'est dans la fameuse séance de la nuit du 4 août
que l'Assemblée constituante décréta l'abolition des
privilèges, suivie de l'abolition du serfage, de la
mainmorte, de toutes les juridictions seigneuriales,
et proclama l'égalité des impôts, l'admission de tous
les citoyens aux charges publiques, aux emplois
civils et militaires.

C'est dans cette séance qu'on vit le duc d'Aiguil-
lon, le vicomte de Beauharnais, l'archevêque d'Aix,
et Latour-Maubourg, et Lally-Tollendal, et le mar-
quis de Foucault, et le duc du Châtelet, l'évêque
de Nancy, l'évêque de Chartres, et tant d'autres,
dans un élan d'enthousiasme, abandonner tous leurs
privilèges « sur l'autel de la patrie ».

Ne mangez que des viandes bien cuites ! Tel est
le précepte qui ressort des recherches faites par M.
Toussaint, professeur à l'école vétérinaire de Tou-
louse.

En effet, le savant professeur a reconnu que de la
viande saignante et à plus forte raison de la viande
crue peut communiquer la tuberculose quand elle
provient d'un animal tuberculeux.

Il en serait de même du jus de viande tubercu-
leuse rôtie sur le grill. Il importe donc que chacun
fasse bien cuire sa viande.

Il faut aussi que les inspecteurs des abattoirs ne
laissent pas livrer à la consommation la viande
des animaux atteints de tuberculose.

Une tentative de suicide a eu lieu hier matin, rue
du Sacré-Cœur.

M. Léon A..., plâtrier, s'était pendu, à l'aide
d'une forte corde, à une poutre du grenier de la
maison qu'il habite, et son corps se balançait déjà
dans le vide, lorsqu'il fut aperçu par un jeune
enfant de 12 ans qui se mit à crier au secours.

Un voisin, M. Emile Morel, l'entendit, accourut,
coupa la corde sans tergiverser et put ramener l'in-
fortuné à la vie.

A... a déclaré que la misère l'avait poussé à cet
acte de désespoir.

À la suite d'une vive discussion, le nommé
Étienne Dumortier, âgé de 21 ans, frappeur aux
ateliers d'Oullins, a frappé de deux coups de cou-
teau, M. Emile Yung, ajusteur, et lui a fait deux
larges blessures au bras gauche.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu ; son
état n'inspire aucune inquiétude. Quant au coupable
il a été écroué à la Permanence.

Hier matin, le tramway n^o 5 venant du Pont-
d'Euilly, a heurté une voiture attelée d'un cheval,
conduite par M. Beaujon, propriétaire à Grézieux-la-
Varenne.

La voiture a eu ses deux brancards brisés, le
cheval et le conducteur n'ont eu heureusement au-
cun mal.

Cet accident paraît dû à ce que le cocher du
tramway aurait négligé de sonner de la trompe.

Un cantonnier, Joseph Clément, âgé de 45 ans,
travaillant hier soir sur le pont de la Croix-Rouge,
d'un malaise subit, est tombé dans le canal de
troisième et s'est fait deux gros blessures à la cuisse.

Après avoir reçu les premiers soins dans une
pharmacie voisine, il a été transporté à l'Hôtel-
Dieu.

M. C..., employé dans une maison de commerce
de notre ville, vivait depuis quelque temps avec
une jeune fille dont les infidélités le navraient.

Chaque jour, la conduite folâtre de sa maîtresse
était entre les deux amants un sujet de querelle.
Pour mettre fin à ces scènes journalières, la jeune
infidèle, signifia son congé au tenace amoureux.

En vain ce dernier tenta de la faire revenir sur
cette décision ; finalement, voyant tous ses efforts
inutiles, il sortit et dans l'escalier de la maison de
sa belle se porta un coup de poignard dans la ré-
gion du cœur.

Le pauvre fou a été reconquis à son domicile.
Espérons que dans quelques jours il sera guéri et
de sa blessure et de son amour.

Claudius Fusier, garçon boulanger, rue Duba-
mel, contemplant hier soir, avec tant d'attention les
décorations extérieures d'une ménagerie de Perrache,
qu'il ne sentit pas l'habile main d'un pick-pocket
extraire de la poche de son gilet une manille
montre en argent.

Le pauvre volé n'a pu donner aucun renseigne-
ment sur son voleur.

Les incendies du jour

Un hangar appartenant à M. Pierre Boutano,
peintre en voitures, et situé route de Vienne, 233,
au Moulin-à-Vent, a été complètement détruit par
le feu.

Les pertes évaluées à une somme de 600 fr. sont
couvertes par une assurance. Les causes du sinis-
tre sont inconnues.

A Amplepuis, un violent incendie a détruit un
vaste bâtiment servant d'atelier de menuiserie à M.
Artigues, maître charpentier, et une maison d'habi-
tation à M. Claude Perret, aubergiste.

Les pertes s'élevaient pour M. Artigues à 17,000
fr. en marchandises : 3 billets de banque de 100 fr.
qui se trouvaient dans un meuble ont été également
consommés ; M. Perret évalue les siennes à 25,000 fr.
Tout était assuré.

Enfin, un de nos lecteurs de Meyzieux nous an-
nonce que dans la matinée d'avant-hier, un incen-
die, dont la cause est inconnue, s'est déclaré dans
les bâtiments d'habitation, appartenant à M. An-
dre Martignat, propriétaire-cultivateur à Jonage.

Comme l'eau manquait, cette maison et tout ce
qu'elle contenait ont été en un instant la proie des
flames.

Heureusement, le vent du Midi soufflait car si
c'eût été le vent du Nord, tout le village, composé
d'une trentaine de maisons, aurait couru les plus
grands risques.

Les pertes, évaluées à 8,000 fr. sont couvertes par
une assurance à la compagnie la *Phénix*.

Société de Tir de Lyon

Dimanche prochain, 7 août, entrée publique et gra-
tuite au Stand.

Une médaille d'argent, quatre médailles de bronze, ou
des palmes en vermeil et argent, et cinq diplômes d'hon-
neur seront délivrés aux tireurs qui auront fait les dix
plus belles mouches à 20 mètres.

Société de tir de l'armée territoriale

Voici la liste des lauréats du concours mensuel du
mois de juillet 1881 :

Cibles silhouette. — 1^o prix. — Chalbos, caporal
réserviste au 109^e de ligne ; 2^o prix. — Guillet, soldat au
111^e territorial.

Cibles circulaires. — 1^o prix. — Michand, sergent au
112^e territorial. — 2^o prix. — Rochet, soldat au 63^e ter-
ritorial.

Tir réduit (système Gonon). 1^o prix. — Chabuel, sous
lieutenant au 109^e territorial.
Revolver. — 1^o prix. — Collomb, capitaine au 112^e
territorial.

Société philanthropique franco-comtoise

Les sociétaires et compatriotes qui désiraient pren-
dre part au banquet fraternel qui aura lieu le 4 sep-
tembre, chez M. Clémenton, restaurateur, cours Vitton,
sont priés de se faire inscrire aux adresses suivantes :

Baudot, cours Charlemagne, 1. — Bassand, quai de
l'Archevêché, 6. — Guérin, cours Lafayette, 118. — Jo-
riot, rue de Chartres, 11. — Milleret, rue du Plat, 32. —
Richard, rue Saint-Cyr, 27.

Société philanthropique savoisienne

Dimanche, 7 août, de 10 h. à midi, cotisation men-
suelle au nouveau siège, 2, rue des Capucins, au 2^e.
Nouveaux recruteurs : MM. Revel, comptoir, rue du
Palais de Justice, 21.
Vi et café, rue d'Aguesseau, 20.
Au 30 juin, avoir : 16,471 fr. 42 c.

Grande Fête à la Brasserie Aubert

Demain, samedi, 6 août 1881, aura lieu, à la grande
brasserie Aubert, 8, rue des Ecoles, à la Croix-Rouge,
une grande fête de nuit, au bénéfice du Sou des Ecoles.
Ce concert auquel plusieurs artistes bien connus pré-
teront leur concours, sera suivi d'un bal qui se termi-
nera à 5 heures du matin.

A minuit, départ d'un ballon lumineux : LA COMÈTE.
En cas de mauvais temps, la fête sera renvoyée au sa-
medi suivant.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 4 août, 4 heures soir.

Une aère de pressions voisines de 770mm règne sur la
France et le temps y est beau partout. Les vents souf-
flent du S. sur l'est et de la Manche, mais restent au
nord dans l'ouest, l'est et le sud.

La température, en baisse hier, se relève aujourd'hui
et le thermomètre marque en ce moment 28,3 degrés
soit, 1,4 de plus qu'hier.

Le baromètre fléchit un peu, mais il est encore à
763mm.

Temps probable : Beau et chaud.

DERNIÈRE HEURE

M. GAMBETTA A TOURS

M. Gambetta, dans le discours qu'il a pro-
noncé à la distribution des prix, s'est borné à
féliciter les Tourangeaux sur la beauté de leur
pays et le succès de leur exposition.

CHOSSES & AUTRES

L'art de voyager

M. Adrien Marx écrit, ce matin, dans le *Figaro*, un petit traité sur l'art de voyager. Entre autres conseils, assez bons à suivre, il donne celui-ci, aux dames.

Évitez, mesdames, le compartiment des dames seules. Mieux vaut tenir à distance un compagnon de route hardi que d'entendre crier un baby ou tousser une douzième. A propos de ce compartiment, il me revient en mémoire une ruse de Simudin qui voulait faire sa route sans encombre et d'abord à son aise. Il prit la plaque et avec un gros crayon qui ne le quittait jamais dans ses déplacements, il remplaça l'E par PO — en sorte qu'on lisait sur l'ovale de cuivre : DAMES SOULES. Le beau sexe rayait cette caisse dans laquelle le malin vaudevilliste se dissimula etagna sa destination sans la société du moindre fâcheux.

Il y a eu, sans doute, un concours de naïveté entre les voyageuses qu'a égarées la ruse de Simudin.

Et un concours de discrétion entre les voyageurs dont elle n'a pas provoqué les curieuses perquisitions.

Le moyen est bon, tout de même : il faut le croire. Mais n'en abusez pas.

Les monarchies et la liberté de la presse

A notre époque de liberté de la presse, il est intéressant de se souvenir comment la traitaient les monarchies.

Napoléon I^{er} supprimait les journaux qui lui déplaisaient ou y envoyait des rédacteurs de son choix, dont il imposait les articles.

La Restauration acheta les journaux à vendre. Dans cette corruption, il arriva un jour une bonne histoire au gouvernement :

En 1825, paraissait à Paris, toutes les semaines, un recueil purement littéraire, le *Mercur* du XIX^e siècle. Le 19 novembre, ce recueil paraissait, avec la signature du rédacteur en chef, la petite note que voici :

Nos abonnés sont avertis que nous avons contracté hier, à quatre heures du soir, l'engagement dont le teneur suit : « Je reconnais avoir reçu la somme de 1,500 fr. pour compte du *Mercur*, afin que ledit journal n'attaque point, à partir de ce jour, pendant un an, ni l'administration de la maison du roi, ni la personne de M. le vicomte de Sosthènes de La Rochefoucauld. » Nous vendrons fidèlement les conditions de ce marché. Maîtres de disposer de la somme reçue, nous avons pensé que nos lecteurs nous pardonneront le sacrifice de quelques plaisanteries, bonnes ou mauvaises, en faveur de l'emploi que nous nous sommes empressés de faire de cette petite part du budget ministériel.

Suivait un reçu signé de M. Ternaux, président du comité grec, constatant que les 1,500 fr. du *Mercur* avaient été versés dans la caisse du comité.

Ce fut le lendemain un éclat de rire général aux dépens du directeur des beaux-arts.

— Que voulez-vous ? disait M. de La Rochefoucauld en se plaignant de sa mésaventure, « ce sont de malhonnêtes gens ! »

Mots de la fin

Un mot de P. Véron dans le *Monde illustré* : La comtesse B... est, par la spontanéité de ses boutades, cousine germaine de la duchesse du *Monde ou l'on s'amuse*. On ferait un recueil de ses mots à l'emporte-pièce.

Son dernier : L'autre jour le vieux baron de M... son parent, se plaignait de la coquetterie et de la galanterie tardive de la baronne qui ne peut se résoudre à renoncer. — Ah ! mon pauvre Albert ! fit la comtesse que je vois plains... C'est si terrible, les femmes qui n'ont pas d'hiver !...

Par ces grandes chaleurs, une station devant le thermomètre est obligatoire. Mme Pitanchant ne voudrait pour rien au monde manquer à ce devoir. En revenant, elle rencontre une amie : — Quelle chaleur, hein ? — Ne t'en parlez pas ! Nous avons trente-cinq degrés, et au mur encore !

X... reprochait à Zola de faire annoncer ses livres avec trop de fracas. — Que voulez-vous, mon cher riposte à en se renougeant le... père de Nana, Dieu lui-même a besoin qu'on sonne les cloches pour lui.

TRIBUNE RÉPUBLICAINE

Passenterie

La chambre syndicale invite MM. les chefs d'ateliers à une réunion privée, qui aura lieu samedi, 6 courant, à 8 heures précises du soir, à leur siège habituel. Urgence.

Le Secrétaire : PARADIS.

Dames réunies

Bureau de placements gratuit, ouvert tous les jours de 2 à 4 h. 41, rue Danton. Toutes les adhérentes sont convoquées à une réunion ce soir, à 8 heures, cours Vitton, 11, 13, au 8^e, au fond de la cour.

Charronnage

Tous les collègues sans travail peuvent s'adresser au bureau, où du travail les attend. Les ouvriers qui se dirigeraient sur Lyon sont priés de retarder leur voyage. Nota. — Toute la commission est priée de se réunir aujourd'hui, à 8 heures du soir. (Urgence.)

PUBLICATIONS NOUVELLES

LE TEXTILE DE LYON

Voici le sommaire du numéro paru le 2 août 1881 :

Avis et correspondances. — La Ramie. — Nouveaux produits colorants. — Teinture et apprêt des étoffes de soie. — Les eaux du Vivarais et des Cévennes à Lyon et à Paris. — Bulletin commercial. — Condition des soies. — Marseille.

SPECTACLES DU 5 AOUT

Casino
rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 7 heures.
Orchestre sous la direction de M. Léons.
Place Bellecour
Ce soir vendredi, 5 août 1881, à 8 h. 1/2, grande fête artistique.

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE
1. Ouv. de la Déessa et le Berger. Duprato.
2. Valse (1^{re} audition). A. Durand.
3. Le Printemps. A. Luigini.
4. Marche du dernier jour de Pompéi. V. Joucière.
DEUXIÈME PARTIE
1. Ouv. du capitaine Fracasse (1^{re} audit.). E. Pessard.
2. Polonoise. T. Brinck.

3. Grande fantaisie sur le Pardon de Ploëmel. J. Meyerbeer.
4. Zabalée, polka. Ch. Fargues.
Orchestre de la ville, 60 exécutants, sous la direction de A. Luigini.
Prix d'entrée : 50 cent.
Demain grand concert.
Prix d'entrée : 70 cent.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris

Paris, 3 août.

Comme nous le pressentions hier la détente des reports a ramené de nombreux acheteurs, désireux de profiter des bas cours actuels. L'animation des échanges n'a pas encore profité à toute la cote, mais on peut prévoir que ce résultat ne tardera pas à être atteint.

Le 5 0/0 est à 118,15.
Les Obligations fléchissent de 1/8 à 100 1/16 : mais l'Italien monte à 90 50 et le Turc à 17/10.

La Banque d'Escompte et la Banque Hypothécaire sont fermées tenues.

Le Crédit de France, la Banque de Prêts à l'Industrie, le Crédit Général Français sont recherchés au comptant. L'Assemblée générale du Phénix espagnol a été tenue à Madrid le 30 juillet, nous reviendrons sur les résolutions votées dans cette réunion.

L'emprunt de la Ville de Bordeaux trouve le meilleur accueil dans le monde financier et auprès de l'épargne. On sait que la situation de la Ville de Bordeaux est entièrement prospère. — L'emprunt actuel va l'améliorer encore puisqu'il est destiné à rembourser les emprunts pour lesquels la Ville sert un intérêt de 5 et 6 0/0. — Le Crédit Général Français concessionnaire de cet emprunt va donc avoir à enregistrer un succès de plus.

BOURSE DE LYON

Du 4 Août 1881

Rentes	Comptant	Actions
3 0/0 amortissable	85 00	Gaz de Lyon
4 1/2	122 50	Mines de la Loire
5 0/0	117 20	Montrambert
6 0/0	117 20	St-Etienne
Autrichien 4 0/0	117 20	Rive-de-Gier
Russe 5 0/0	117 20	Société Lyonnaise
Espagne 3 0/0	117 20	Bateaux-Omnibus
Italie 5 0/0 unifiée	117 20	Eaux
Crédit mobilier	117 20	Bombes
Crédit mob. Espag.	117 20	Abattoirs
Crédit Lyonnais	117 20	Verrières L. et Rhône
Union générale	117 20	Croix-Rousse
B. Hypothécaire France ..	117 20	Obbligations
Soc. foncière Lyonn.	117 20	Ville-de-Lyon
Banque Ottomane	117 20	Vill.-de-Paris 1869
Paris-Lyon-Médit.	117 20	Vill.-de-Paris 1871
Société Autrichienne	117 20	Lombardes-anciennes
Lombard-Vénitien	117 20	Lombardes-nouvelles
Saragosse	117 20	Loire
Nord-Espagne	117 20	Saint-Etienne
		Rhône-et-Loire
		Paris-Lyon-Médit.

Le rédacteur-gérant, P. ANNEQUIN
Imprimerie de la République de Lyon
18, quai de l'Hôpital.

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

8 et 10, rue de la Bourse, 8 et 10

Reçoit les Dépôts d'argent aux conditions suivantes :

A vue	2 0/0
A 3 mois	3 0/0
A 6 mois	4 0/0
A 1 an	4 1/2 0/0
A deux ans et au-dessus	5 0/0

ORDRE DE BOURSE — PAIEMENT DE COUPONS AVANCES SUR TITRES

SOCIÉTÉ LYONNAISE

DE DÉPÔTS, DE COMPTES-COURANTS et de Crédit industriel

SOCIÉTÉ ANONYME Capital : 50 millions

Caisse de Reports

9, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 9, Lyon

Le taux alloué, par la Caisse aux déposants, est de 5 0/0 l'an net de tous frais, la première quinzaine d'août. Les dépôts destinés à être employés en report pour la deuxième quinzaine d'août, seront reçus jusqu'au 18. Lyon, le 5 août 1881.

ANNONCES

UNE DEMOISELLE âgée de 22 ans, désire trouver un emploi dans un magasin pour la vente. S'adresser au bureau du journal.

A louer DE SUITE APPARTEMENT De 3 pièces avec 2 grandes alcôves, cave et grenier, belle vue, 18, rue de Marseille, prix 480 fr. S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1852.

Dépôt Général
ORLOGERIE AMÉRICAINNE
Suisses et Françaises
de Peters Sincor, H^{er}
Rue Sébastopol, 84
PARIS
MONTRE métal à cylindre..... 6^{fr}
MONTRE tout argent à cylindre et rubis. 14^{fr}
MONTRE tout acier à cylindre et rubis. 14^{fr}
MONTRE tout argent à cylindre et rubis. 20^{fr}
MONTRE tout or pour Homme ou Dame 25^{fr}
CHRONOMÈTRE de 150^{fr} à 400^{fr} et 75^{fr}
Pour repassage en second, garantie de 2 ans et expédition franco, 2^{fr} 50 en sus.
Demander les Prix-Courants.

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société générale française de Crédit

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75,000,000 DE FRANCS

Siège social : 17, RUE DE LONDRES, Paris

LE PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL
Le Moniteur
DES
Valeurs à Cots

(Paraissant tous les Dimanches avec une Courrier financière du Baron Louis)
Le seul journal financier qui publie la liste officielle des Tirages de toutes Valeurs Françaises et Étrangères
Le plus complet de tous les journaux (16 pages de texte)
Une Revue générale de toutes les Valeurs. La cote officielle de la Bourse. Des Arbitrages avantageux, le prix des Coupons. — Des Documents inédits.

Succursale de Lyon, 1, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 1

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ordres de Bourse.
Dépôts de titres et Dépôts d'argent.
Paiement de tous Coupons.
Souscriptions à toutes Emissions.
Comptes de Chèques.
Renseignements financiers.
Service Télégraphique spécial.

LA MAISON FONDÉE EN 1863

AGENCE DE PUBLICITÉ

V. FOURNIER

LYON — 14, Rue Confort — LYON

AFFICHES PEINTES SUR MUR A LYON

TARIF

Le mètre carré (peinture comprise) pour une superficie au-dessous de cent mètres 20 fr

Le mètre carré (peinture comprise) pour une superficie au-dessus de cent mètres..... 5

Le mètre carré (peinture non comprise) pour une superficie au-dessous de cent mètres..... 15

Le mètre carré (peinture non comprise) pour une superficie de plus de cent mètres..... 10

Les traités sont établis pour une durée de trois ans au moins

TEINTURE & SIROP D'ESCARGOTS

DE NURE (à Pont-St-Espirit)

Guérison certaine des Rhumes et Irritations de Poitrine.

PARIS : 21, RUE DE LA HARPE. — Dans toutes les Pharmacies.

SOCIÉTÉ des COUPONS COMMERCIAUX Succursale de Lyon 1, rue de la République

BONS D'ÉPARGNE

Pour 50 centimes la société des coupons commerciaux délivre un bon d'épargne remboursable à 100 fr. par voie de tirage trimestriel. Ces bons n'exigent qu'un versement annuel de 10 centimes ou 4 francs en coupons commerciaux. Si la chance vous favorise vous pouvez être remboursés à 100 fr. tout en ayant fait qu'un versement très minime. Pour tous renseignements et prospectus s'adresser à la succursale de Lyon, 1, rue de la République.

Mme STÉPHANIE prêt par les cartes et les lignes de la main, rue des Capucins, 1, au 2^e

seul
remède contre la
Phthisie
A TOUS LES DEGRÉS

Guérison rapide : Toux opiniâtres, Bronchites chroniques, Catarrhes, Engorgements pulmonaires.

Phie. 31, r. — 97, r. de Rome, Paris et les Pharmacies. — Se méfier des Capsules dites à la Croisette de Hétra. Exiger le nom DARTOIS

LE SOIR

QUATRIÈME ANNÉE

Grand Journal quotidien politique et financier

30 FR. PAR AN

1 fr. par une semaine d'essai

12, Rue Grange-Bateillère, 12 PARIS

QUINQUINA BRAVAIS

Extrait liquide concentré de Quinquina

TONIQUE, APERTIF, RECONSTITUANT

Préparé avec des écorces choisies et tirées, très exactement dosé, concentré dans le vide, renferme la quintessence des meilleurs quinquinas. Traitement très économique. Deux cuillères à café suffisent par jour. Guérit : Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, Crampes et Tiraillements d'Estomac. Guérit Névroses, Névralgies, Affections nerveuses, Fièvres rebelles.

Dépôt principal à Paris : 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra. On trouve également le Fer Bravais et les Eaux Minérales Naturelles de l'Ardeche, SOURCE du VERNET, etc.

De faire rapporter à ses capitaux en opérant sur les RENTES FRANÇAISES

MOYEN 50 POUR 100

Brochure expédiée gratuitement. S'adresser à la SÉCURITÉ FINANCIÈRE (14^e Année) 26-28, RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES, PARIS (PRÈS LA BOURSE) Maison spéciale pour les Opérations de Bourse à TERME